

HONORAIRES SUR TRANSACTIONS

Tarifs toutes taxes comprises (TVA 20 % en vigueur au 01/04/2017)
Sur la base du prix de vente « net vendeur » à la charge des acquéreurs

Tranches comprises entre :

Jusqu'à 19 999 euros		13,00% avec forfait minimum de 1500,00 euros TTC	
20 000 euros	et	44 999 euros	10,00%
45 000 euros	et	64 999 euros	8,50%
65 000 euros	et	149 999 euros	7,00%
150 000 euros	et	299 999 euros	5,50%
Au-dessus	de	300 000 euros	5,00%

HONORAIRES SYNDIC DE COPROPRIETE

PRESTATIONS	HONORAIRES TTC (TVA 20%)
Rémunération des prestations incluses dans le forfait pour les immeubles à destination exclusive d'habitation : <ul style="list-style-type: none"> - Moins de 10 lots : - Au-delà de 10 lots : 	2400,00 euros De 230,00 euros à 300,00 euros par lot principal (devis sur demande)
Prestations particulières : Coût horaire heures ouvrables	90,00 euros
Prestation individuelle : établissement de l'état daté	320,00 euros

NB : Toute augmentation du taux de TVA sera automatiquement répercutée sur les prix ci-dessus indiqués.